

**ÉTABLISSEMENT**

Communauté  
d'Agglomération Cannes  
Pays de Lérins (06)  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50044  
06414 Cannes Cedex

**AVIS DE MARCHÉ****SERVICES****DIRECTIVE 2014/24/UE****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (06), Numéro national d'identification : 20003991500018, Contact : M. le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), CS 50044, 06414 Cannes Cedex, FRANCE. Tél. : +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <http://www.cannespaysdelerins.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL) Aéroport Cannes/Mandelieu, hangar 14, 277 avenue Francis Tonner, CS 80044, Contact : Direction de la Commande Publique, 06156 Cannes-la-Bocca, FRANCE. Tél. +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.cannespaysdelerins.fr>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :****Par voie électronique à l'adresse :** <http://www.marches-securises.fr>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre : Établissement public de coopération intercommunale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** MAITRISE D'ŒUVRE GEMAPI**II.1.2) Code CPV principal**

71300000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

L'accord cadre est passé sans minimum en valeur ou en quantité mais avec un montant maximum de 700 000,00 EUR HT/an. L'accord-cadre pourra être renouvelé 3 fois par reconduction tacite sans toutefois que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser 4 ans. Le marché est un marché à bons de commande multi-attributaires de maîtrise d'oeuvre et d'études. Les missions porteront sur des études et suivis de travaux divers liés à des thématiques GEMAPI (vallon). Les opérations les plus courantes porteront essentiellement sur la réalisation de génie civil, génie végétale, recalibrages, réalisation d'ouvrages d'écrêtement, de zones de dissipation et création de pistes.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 2800000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

**II.2) DESCRIPTION****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71300000 , 71313000 , 71336000 , 71241000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution :** Les interventions sont prévues sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

## II.2.4) Description des prestations

Les missions porteront sur des études et suivis de travaux divers liés à des thématiques GEMAPI (vallon). Les opérations les plus courantes porteront essentiellement sur la réalisation de génie civil (enrochement, gabions...), génie végétale, recalibrages, réalisation d'ouvrages d'écrêtement, de zones de dissipation et création de pistes. Des notions en réseaux humides, notamment en assainissement sont appréciés au vu des nombreux réseaux d'assainissement présents dans les vallons du territoire de la CACPL. Les prestations pourront également porter sur des relevés topographiques.

## II.2.5) Critères d'attribution

**Prix** : 35%

### Qualité

Valeur technique : 65%

## II.2.6) Valeur estimée

**Valeur hors TVA** : 2800000 euros

## II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : Oui

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché. Il pourra être reconduit par tacite reconduction, sauf décision de non-reconduction expresse prise par la CAPL au plus tard 3 mois avant la date d'échéance du contrat. L'accord-cadre pourra être renouvelé 3 fois par reconduction tacite sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser 4 ans.

## II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

## II.2.10) Variantes

**Des variantes seront prises en considération** : Non

## II.2.11) Informations sur les options

**Options** : Oui

### Description de ces options :

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique (CCP), l'acheteur se réserve la possibilité de recours ultérieur à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires. De plus, le marché n'est pas décomposé en tranches au sens de l'article R. 2113-4 du CCP.

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

**Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique** : Non

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne** : Non

## II.2.14) Informations complémentaires

1) Complément à la rubrique II.2.6 (Valeur estimée) : Ce montant, fourni à titre indicatif et non contractuel, s'entend sur toute la durée du marché, périodes de reconduction incluses. L'estimation s'entend hors éventuels marchés de prestations similaires qui seraient passés ultérieurement en application des dispositions de l'article R. 2122-7 du CCP.

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

##### Liste et description succincte des conditions :

La recevabilité de la candidature est appréciée au vu des règles d'accès à la commande publique, énoncées notamment par les articles suivants du Code de la Commande Publique (CCP) : L. 2141-1 à L. 2141-5 (Motifs d'exclusions de plein droit de la procédure de passation), L. 2142-1 et R. 2142-1 à R. 2142-27 (Conditions de participation), R. 2143-3 (Eléments à produire par le candidat), R. 2143-11 et R. 2143-12 (Documents justificatifs et autres moyens de preuve relatifs aux conditions de participation). En application de ces dispositions, le candidat fournira l'ensemble des renseignements relatifs à la candidature mentionnés ci-dessous, étant précisé que la rédaction libre est autorisée mais que le candidat pourra toutefois fournir la plupart des renseignements en utilisant les imprimés DC1 et DC2 ou le DUME, celui-ci n'étant toutefois pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci :

- Une lettre de candidature présentant le candidat (nom et adresse du siège social de l'entreprise ou des entreprises en cas de groupement, forme juridique du groupement, identification des membres du groupement et répartition des prestations, mandataire désigné par les membres du groupement)

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

#### III.1.2) Capacité économique et financière

**Liste et description succincte des critères de sélection** :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- Renseignements sur la souscription à une assurance des risques professionnels pertinents.

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

#### Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Une liste des missions de maîtrise d'œuvre exécutées au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux, et le destinataire public ou privé.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

- Des certificats de qualification professionnelle en lien avec l'objet du marché public, établis par des organismes indépendants, étant précisé que l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent (par exemple des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat) ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membre.

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 3

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 21 mai 2021 - 12:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

**Date** : vendredi 21 mai 2021 - 14:00

**Lieu** : Aéroport Cannes-Mandelieu.

**Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture** : L'ouverture des plis n'est pas publique. Les candidats n'y sont pas admis.

## **Section VI : Renseignements complémentaires**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

**Il s'agit d'un marché renouvelable** : Non

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

**La facturation en ligne sera utilisée**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1) Procédure de passation : Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. et R. 2124-1, L. et R. 2124-2, R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

2) Complément aux rubriques II.2.5 (Critères d'attribution) : Les critères d'attribution ainsi que les éléments d'appréciation de ces critères sont précisés dans le Règlement de la Consultation.

3) Les pièces mentionnées aux rubriques III.1.1, III.1.2 et III.1.3 du présent avis devront être établies par tout candidat et par chacun des co-traitants pour un groupement. Les capacités économique, financière, technique et professionnelle d'un candidat s'apprécient globalement en tenant compte, le cas échéant, de l'ensemble des capacités des membres du groupement. Les candidats peuvent aussi faire valoir les capacités d'autres entités quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux-mêmes et ces entités

(sous-traitants, filiale, société mère, entreprise tierce etc.). Les candidats doivent, dans ce cas, justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant par exemple les pièces visées aux rubriques III.1.1, III.1.2 et III.1.3 et apporter la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché, par tout moyen approprié (par exemple un engagement écrit de l'opérateur économique).

Les candidats trouveront davantage de renseignements quant à la forme juridique que devra revêtir le candidat et aux conditions de participation dans le RC.

4) Complément à la rubrique IV.1.3 (Informations sur l'accord-cadre) : Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles, conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 700 000 € HT par an, à bons de commande en application de l'article R. 2162-1 et suivants du CCP.

5) Complément à la rubrique IV.2.7 (modalité d'ouverture des offres) : La date et l'heure sont renseignées à titre indicatif.

6) Conditions d'envoi et de remise des plis : Les plis devront être transmis par voie dématérialisée. La remise sur support papier est proscrite. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixés à la rubrique IV.2.2 ne seront pas retenus. Les candidats trouveront tous les renseignements quant aux modalités de dépôt de leur pli dans le RC.

7) Complément à la rubrique IV.2.4 (Langues officielles) : Si les documents visés devant être fournis par les candidats ne sont pas rédigés en langue française, il est demandé que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

8) L'unité monétaire est l'euro.

9) Complément à la rubrique II.2.7 (Durée du marché) : La durée s'entend à compter de la date de notification du marché.

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de Marchés Publics Préfecture de la région Provence Alpes , 13282 Marseille Cedex 20 FRANCE.

#### **VI.4.3) Introduction des recours**

Tout intéressé à conclure le contrat peut contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence par le biais d'un référé précontractuel (articles L 551-1 à L. 551-4 et L.551-10 à L.551-12/articles R. 551-1 et R. 551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) jusqu'à la conclusion du marché.

En outre, tout intéressé à conclure le contrat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché pour contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence, dans le cadre d'un référé contractuel (articles L 551-13 à L. 551-23 / articles R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative).

De plus, il est précisé, conformément à la jurisprudence Tarn-et-Garonne(CE 4.4.2014, Département du Tarn-et-Garonne, Req. No 358994), que tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail :

greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

19 avril 2021